



Fédération Française  
de Spéléologie

# Ecole Française de Spéléologie



## ACCUEIL DES MINEURS EN STAGE

*Votre club veut organiser un séjour pour permettre aux licenciés mineurs de pratiquer la spéléologie ou la descente de canyon? Attention, ces séjours sont soumis à une obligation de déclaration depuis l'arrêté Jeunesse & Sport du 22/09/06 relatif à l'accueil des mineurs en stage.*

### **Quels séjours sont concernés ?**

Tous les séjours organisés par les fédérations sportives agréées, leurs organes déconcentrés et les clubs affiliés, dès lors que ces accueils entrent dans le cadre de leur objet.

Tous les séjours organisés, pour :

- au moins 7 licenciés mineurs,
- âgés de six ans ou plus,
- sans durée minimale,

### **Quelles obligations pour le club ?**

#### *La déclaration*

En cas de déclaration au séjour, celle-ci doit être faite au minimum deux mois avant la date du séjour, auprès de la DDJS à l'aide de l'imprimé **CERFA N°12757\*01**.

Au plus tard huit jours avant la date de départ, l'organisateur devra faire parvenir une fiche complémentaire.

#### *Les conditions d'encadrement*

L'organisateur administratif doit :

- désigner un directeur pour le séjour
- veiller à ce que la qualification et le taux de l'encadrement soient respectés (2 pers mini)
- vérifier que les personnes chargées de cette mission, n'aient pas fait l'objet d'une mesure d'interdiction, temporaire ou non, d'incapacité aux fonctions d'encadrement de mineurs.

#### *Les obligations en matière d'assurance*

L'organisateur doit en plus de l'assurance responsabilité civile qu'il a souscrite pour lui, ses préposés et les pratiquants ; informer les responsables légaux des mineurs de l'intérêt de prendre un contrat d'assurance corporel pour leur enfant.

#### *Le projet éducatif et le projet pédagogique*

Le projet éducatif fixe les orientations et les moyens à mobiliser pour la bonne mise en œuvre de ces séjours. Le projet pédagogique explique l'application concrète du projet éducatif lors de chacun des séjours. Ils peuvent être établis au niveau de la fédération afin d'être repris par l'ensemble des organisateurs de séjours qui lui sont rattachés.

**Le projet pédagogique et éducatif de la FFS pour l'accueil collectif de mineurs lors de stage ou de séjour de spéléologie.**

Ecole Française de Spéléologie  
28 rue Delandine 69002 LYON  
Tél. : 04 72 56 35 76 - Fax : 04 78 42 15 98  
Email : [efs@ffspeleo.fr](mailto:efs@ffspeleo.fr)  
Site internet <http://efs.ffspeleo.fr>

[www.ffspeleo.fr](http://www.ffspeleo.fr)

